



1 Rue de la Mairie
66500 Clara-Villerach
commune-de-clara@orange.fr
09-60-43-06-36

Décision Modificative N°03-22

Objet : Plan Avenir Montagne- Lieudit Sarrat de Montroux- Création d'un gîte d'étape et d'un café de pays

VU la délibération du Conseil Municipal du 27Août 2020, reçue en préfecture le 28 août 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Maire certaines attributions et notamment demander à toute organisme financeur l'attribution de subventions ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales- articles L2122-21 à L2122-26 ;

VU l'appel à projet Plan Avenir Montagne lancé par l'Etat ;

VU la volonté de la commune de porter un projet visant à la création d'un gîte sur une bâtisse dont la commune est propriétaire ;

CONSIDERANT qu'il apparaît nécessaire de déposer une demande modificative relative à un nouveau plan de financement sur la tranche ferme concernant la création d'un gîte d'étape et d'un café de pays ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter l'état via le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), la Région Occitanie auprès de sa direction de l'Economie Locale, du Tourisme, de l'Agriculture et de l'Alimentation, le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales dans le cadre de l'appel à projet pour un Tourisme Durable, Solidaire et Innovant.

ARTICLE 2 : concernant le dossier Tranche Ferme pour la création d'un gîte d'étape et d'un café de pays qui sera réalisée en 2022/2024, dont le montant est estimé à 863 795.00 € HT, le plan de financement est le suivant :

DESIGNATION	POURCENTAGE SUBVENTION(%)	MONTANT (EN € HT)
Etat FNADT	46.30	400 000.00€
Conseil Régional Occitanie	15	129 569.00€
Conseil Départemental des Pyrénées Orientales	15	129 569.00€
Commune de Clara-Villerach	23.70	204 657.00€
TOTAL	100	863795.00€

ARTICLE 3 : De déposer à cet effet le dossier de subvention comprenant toutes les pièces nécessaires auprès de chaque partenaire.

ARTICLE 4 : Dit que la présente décision sera transmise à M le Sous-Préfet, Mme la Comptable publique assignataire et aux intéressés.

Clara-Villerach le 4 décembre 2022

Le Maire

Patrick MARCEL

